

N/REF : 7/09/2022 19H00 C:024233 I:35380
V/REF : 33773 / 17969

0459-SDC 'Porte sud'
C/O SAGE'S
34 AVENUE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES CEDEX

IMMEUBLE : PORTES SUD (Cop)
26/28, RUE DU 8 MAI 1945
2, ALLEE EUGENE SUE
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 30 Juillet 2024

Référence Marché: 1570/12GP

LOCALISATION : ALLEE 28 MAI 1945 - LOGEMENT 0022 M.BELRHALLI

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT EU SALLE DE BAIN

Donneur d'ordre : _ SDH URGENCES

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 07/09/2022 :
SUR APPEL SERVICE D'ASTREINTE SUITE A DES REFOULEMENT D'EAUX USEES SDB
DEPUIS L'APPARTEMENT DE GUERRAICHE
DEBOUCHAGE DU PIED DE CHUTE DE LA COLONNE DES EVACUATIONS D'EAUX USEES
SALLE DE BAIN DEPUIS LA GAINTE TECHNIQUE AU 1ER ETAGE LOGEMENT 0022
OBSTRUCTION : EXTRACTION D'UNE QUANTITE IMPORTANTE DE CHEVEUX
POMPAGE EAU DE REFOULEMENT ET DESINFECTION DES LIEUX

OBSERVATIONS : CETTE FACTURE ANNULE ET REMPLACE LA FACTURE N°49217 DU 08/09/2022
ADRESSEE A SDH

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	NDEBOUCHURGE02-PC Déplacement 0 a 30Km	1	37,65	37,65

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	NDEBOUCHURGE04-H(s) Débouchage/Curage	1	92,87	92,87
1,00	NDEBOUCHURGE31-H(s) Pompage eau chargés	1	185,73	185,73
TOTAL H.T.				316,25
T.V.A. a 10,00%				31,62
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>347,87</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

DEMANDE D'INTERVENTION

Objet: DEMANDE D'INTERVENTION

Messieurs BELLONE

Contacts :

Nom Contact: CERONI Isabelle
reclamations@syndic-sages.fr

8 Rue du Pré BLANCHET

38400 SAINT-MARTIN-D'HERES
FRANCE

Références à rappeler sur votre facture ou devis :

Réf. bien : / 0459-SDC PORTE SUD

N°Intervention : 33773 / 17969

ECHIROLLES, le 30/07/2024

Messieurs

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir le plus rapidement possible à l'adresse suivante :

0459-sdc porte sud

26 - 28 - Avenue du 8 Mai 1945
2 rue Eugène Sue

38130 ECHIROLLES

Les travaux sont à exécuter avant le : 30/07/2024

Toutefois, si vous ne pouvez pas intervenir, nous vous demandons de bien vouloir nous en avertir.

Motif de la demande :

VALIDATION TRAVAUX EFFECTUES LE 07/09/2022 - FACTURE N°49217

DEBOUCHAGE ASTREINTE - MONTEE 28

Nous vous prions d'agréer, Messieurs l'expression de nos salutations distinguées.

L e service syndic

DEMANDE D'INTERVENTION

NOTICE DE SECURITE COVID 19

Objet : NOTE à l'intention des entreprises intervenant dans les copropriétés gérées par le syndic Sage's

En cette période de crise sanitaire, notre priorité est de protéger la santé de vos employés et celle des habitants des immeubles que nous gérons. Ainsi et jusqu'à nouvelle ordre, pour limiter la propagation du virus, toute intervention dans les immeubles devra se faire dans le strict respect d'un protocole qui répond aux exigences sanitaires de santé et sécurité durant la pandémie du Covid-19.

Protocole d'intervention dans les parties communes :

- Les circulations dans les parties communes sont autorisées dans le strict respect des mesures barrières.
- Mise en place d'un périmètre d'intervention balisé, permettant de respecter la distance minimale (1 mètre) avec les personnes utilisant les parties communes.
- Port des EPI adaptés à la nature de l'intervention et au contexte des contacts possibles avec les habitants.
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment.
- A la fin de l'intervention, l'entreprise assure un nettoyage avec désinfection de tous les points de contacts liés à cette intervention.
- L'usage des ascenseurs est autorisé, dans la stricte limite du déplacement du professionnel et de l'équipement utile à son intervention.

Nous comptons sur votre vigilance et mobilisation pour le respect des mesures de protections sanitaires conformes aux prescriptions du Gouvernement et l'OPPBTB.

Le syndic Sage's

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations objet du présent bon de commande pour le compte du Syndic SAGE'S. Il garantit le Syndic SAGE'S qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées conformément aux exigences de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement n°2016/279 du 27 avril 2016, notamment leur sécurité et leur confidentialité. La notion d'instruction est considérée comme étant acquise lorsque le Prestataire agit dans le cadre de l'exécution de la présente commande. Le Prestataire ne peut sous-traiter, au sens de la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement n°2016/279 du 27 avril 2016, tout ou partie des prestations, sans l'autorisation écrite préalable, spécifique et expresse du Syndic SAGE'S. Sauf dispositions contractuelles contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données qui lui ont été communiquées à la seule fin de la réalisation de celles-ci ou à les restituer au Syndic SAGE'S selon ses indications.